

Chronique Roubaisienne

BUREAU: 39, Rue Pauvree, 39 - ROUBAIX TELEPHONE - Numéro 328 - TELEPHONE

Parti Socialiste SECTION ROUBAISIIENNE

L'Assemblée générale extraordinaire du Parti aura lieu le dimanche 19 janvier 1930...

Du bluff, toujours du bluff

Nous avons promis de donner le troisième extrait de l'article faussement attribué à la 'Petite République'...

Tenons notre promesse tout d'abord, nous ferons ensuite par l'application...

Depuis le 1er janvier dernier, le fonds communal de prévoyance oblige le chômage...

Tout d'abord, la 'République Française', de M. Méline-pain-cher, chef de file de M. Motte...

La coupure faite dans le 'Moniteur des Syndicats ouvriers' et le rapport de M. Rousselle...

Voilà ce que dit le 'Moniteur' en question.

La municipalité a adopté le projet, rapporté avec l'entente de compétence par M. Edouard Roussel...

Et, dans son rapport, M. Roussel était obligé d'avouer, nous l'avons fait remarquer, que la fameuse caisse ne pourrait fonctionner avant six mois.

Le journal de M. Méline a donc donné une fautive et un grand nombre de mensonges...

Quand elles le seront, si jamais elles le sont, elles devront établir un fonds de caisse assez fort pour pouvoir donner tant par jour à leurs chômeurs...

Plus ces associations ne sont pas encore formées.

M. Motte appelle cela un acte de solidarité. Nous appelons cela, nous, un bel exemple d'ironie.

Jamais, en effet, ceux que nous enrichissons, ceux dont nous remplissons les coffres, ceux qui se gavent alors que les travailleurs...

K. L.

Les Grèves CHEZ GAULT.

Ta greve de l'établissement Gault, Grand-Rue, est terminée. Les ouvriers ont repris le travail aux anciennes conditions.

PAUVRE DÉMÉTÉ

Mme Caroline Debarge, âgée de 70 ans, habitant avec son fils rue du Liliu, 290, est disparue depuis mercredi 15 courant...

LES VOLS AU CAMION

Jeu, vers cinq heures et demie du soir, huit bobines de laine peignée ont été volées par le camion de M. Terauyk fabricant, rue du Nouveau-Monde...

VOL D'UNE BALLADEUSE

C'est un déplorable accident que celui dont fut victime M. Fievet, marchand de poissons rue Bernard.

POUR UN POT

Jeu, vers neuf heures, M. Albert Dignout, épiciers, rue de Lannoy, 20, et Edouard Mounier, épiciers, rue de la Justice, 31, ont amené au poste du 5e arrondissement...

se-aux-Chènes, cour de l'Aigle-d'Or, 18 qui, en compagnie de deux autres individus...

Hier matin, Henri Provoyeur a été interpellé par M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement...

A QUI LE LIVRET ?

M. Richard Dewagneneaux demeurant rue Saint-Laurent, 28, a trouvé un livret de mariage au nom de Crispelle Hippolyte.

FANFARE « LA PAIX »

Les camarades sachant jouer le clairon sont priés de se présenter dimanche 19 courant...

DANS LES DOUANES

M. Julien Renier, commis principal à la gare de Roubaix, depuis six ans environ, est nommé vérificateur à Calais.

LA FRAUDE

Hier, vers cinq heures un quart du matin, le brigadier des douanes Albert Rigot, le sous-brigadier Emile Place, les préposés Jules Hamand et Arthur Acket...

Deux parents, Jean Schneider, 20 ans, garçon de café, demeurant 19 ans, journaliste, demeurant à Roubaix, rue du Chemin-de-Fer, 57...

COTE DE LA LAINE

Roubaix, 17. — On a coté ce matin en Bourse: 5,35 janvier V; 5,35 février V; 5,30 mars V; 5,20 avril V; 5,15 mai V; 5,15 juin V; 5,12 juillet V; 5,10 août V; 5,10 septembre V; 5,10 octobre V; 5,10 novembre V; 5,10 décembre V.

10.000 kilos sur juin à 5,15; 5.000 sur juin à 5,15; 10.000 sur mars à 5,20; 5.000 sur mai à 5,15; 10.000 sur mars à 5,20; 5.000 sur mai à 5,15; 5.000 sur août à 5,15; 5.000 sur février à 5,25; 15.000 sur août à 5,12; Total 100.000 kilos.

Soldes avant inventaire. — Galeries Lilloises, rabais considérables sur les marchandises dont l'écoulement immédiat est décidé.

LES XL DE ROUBAIN. — Au local, Hôtel des Pénitents, aura lieu, le 19 courant, à 10 heures et demie très précises du matin, la répétition générale.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE LA RUE DELEZENNE.

La section militaire de la Roubaisienne aura lieu, le 19 courant, à 10 heures, au local de la commission.

LA MARCHÉ. — La section militaire de la Roubaisienne aura lieu, le 19 courant, à 10 heures, au local de la commission.

SYNDICAT DES MAÇONS. — Aujourd'hui samedi 19 janvier, à la même heure, assemblée générale.

SYNDICAT DES OUVRIERS CASSIERS. — Nous rappelons à tous les membres de la corporation que la réunion aura lieu dimanche 19 janvier...

CHEZ LES NEGOCIANTS ET COURTIERS EN BLOUSES. — On nous communique la lettre suivante: « Le syndicat des négociants et courtiers en blouses de Tourcoing-Roubaix, dans sa réunion plénière du 17 janvier, a adopté, à la majorité, le vœu suivant: 1. Le syndicat des négociants et courtiers en blouses de Tourcoing-Roubaix, considéré par le marché à terme sur les laines peignées, par ses fluctuations produites uniquement par la spéculation pure et le jeu, agit considérablement à la baisse, marche des affaires et met le négociant dans l'impossibilité de travailler sérieusement... »

PARTI SOCIALISTE. — Les camarades de la 2e section de Tourcoing du Parti Socialiste sont invités à assister tous à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le dimanche 2 février prochain, à cinq heures et demie de soir...

UN VIEILLARD DE L'HOSPICE TANTOMME PAR UN CAMION. — Un vieillard de l'hospice de la rue d'Havré M. Jean-Baptiste Deschamps, 87 ans, passait rue du Moulin-Fagot, se dirigeant vers l'hospice. Il atteignit la rue du Collecteur et quitta le trottoir. A ce moment venait un camion attelé de trois chevaux, appartenant à M. Oestelain, messager à Mouvaux-les-Français...

LES COMPTIERS AU PILLAGE. — L'individu arrêté jeudi a été reconnu par plusieurs cabaretiers comme ayant volé un toné de voler dans leurs établissements.

Stat Civil

ROUBAIX du 17 janvier 1930. Naisances. — Arthur Deschamps, rue Blanche-maile, 10; Gustave Deschamps, rue Meyerbeer, 59; Suzanne Harleier, rue de la Mairie, 58; Anthonny, 19; Paul Fity, rue Cholmondeley, 13; André, rue de l'Archevêque, 12; Pierre Rolliers, boulevard de Metz, 7.

LES COMPTIERS AU PILLAGE. — L'individu arrêté jeudi a été reconnu par plusieurs cabaretiers comme ayant volé un toné de voler dans leurs établissements.

baix. — Jean-Baptiste Grébin, tailleur de pierres, à Louvroil (Belgique); Marie Potte, épouse de M. Motte; Arthur Vanderhaeghe, journalier, à Wastrelles; Adèle Chapuis, soigneuse, à Roubaix; Henri Motte, employé, à Roubaix; et Charles Deleuze, sans profession, à Hem; et Julien Deuseur, sans profession, à Roubaix; et Natalie Vandewalle, sans profession, à Lille; et Henri Boudonier, épiciers, à Roubaix; et Joseph Deschamps, 39 ans, Louis Poulain, trieur, à Roubaix; et Jeanne Drouot, sans profession, à Haubourdin; et Fernand Destombes, tourneur en fer, à Tourcoing; et Jeanne Pédelle, à Roubaix; et Germaine Couteaux, ménagère, à Tournai (Belgique); et Roubaix; et Zoé Dubrion, piqurière, à Tourcoing.

DECES. — Jules Merdagh, 1 an; rue de Babloy; et Augustine Beyer, 42 ans, ménagère, rue d'Espagne, 10; Marcel Hubert, 1 mois, rue Blanche-maile; et Rosalie Vanderbagen, 73 ans, ménagère, rue Inkermann, 15; et Barbe Lesycke, 76 ans, ménagère, rue de Napier, 72; et Marie Vanneste, 70 ans, rue Turgo, 45; et Marcel Grothans, 69 ans, ménagère, rue de la Limite, 84; et Noël Deschamps, 69 ans, sans profession, rue Yolande, 4.

UN INCENDIE. — Vendredi matin, à 6 heures, un incendie éclata dans la maison des époux Vandenberg, marchands de pommes de terre, rue du Liliu, 117. Le feu a pris en un instant et en quelques minutes a été éteint. En outre, 4.000 kilos de pommes de terre ont été brûlés.

LES SAUITES DE L'ÉVÈQUE. — La gendarmerie a arrêté Emile Wyckert, 26 ans, peintre, rue de Turenne, 1. Wyckert, qui avait négligé de solder une amende de 4 francs, a été condamné pour avoir refusé de payer l'amende.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LE SUIVANT DE LA FRAUDE. — La gendarmerie a arrêté Emile Wyckert, 26 ans, peintre, rue de Turenne, 1. Wyckert, qui avait négligé de solder une amende de 4 francs, a été condamné pour avoir refusé de payer l'amende.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de la Maritime ont arrêté Paul Héquette, 14 ans, baccou, et Eugène Vlamink, 14 ans, teinturier, à Mouscron, porteurs de 8 kilos d'alliages chimiques de provenances étrangères.

LES MAUVAISES DIGESTIONS ET LEURS CONSÉQUENCES

MIGRAINES, MAUX D'ESTOMAC, NERVOUSITÉ, ANÉMIE SONT COMBATTUS PAR LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS.

leur, les employés venant d'en vider le contenu. Le même jour, chez Mme Surquin, 78, rue des Processions, il était surpris au moment où il tentait d'enlever le tiroir du compteur, mais réussissant à prendre la fuite.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

LES MAUVAISES DIGESTIONS ET LEURS CONSÉQUENCES

MIGRAINES, MAUX D'ESTOMAC, NERVOUSITÉ, ANÉMIE SONT COMBATTUS PAR LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS.

leur, les employés venant d'en vider le contenu. Le même jour, chez Mme Surquin, 78, rue des Processions, il était surpris au moment où il tentait d'enlever le tiroir du compteur, mais réussissant à prendre la fuite.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue du Long-Pot.

Le 15 décembre dernier, il avait réussi à dérober au préjudice de cette dernière une somme de 7 francs dans le compteur, et le même jour, il réussissait 5 francs également dans le compteur de Mme Yvonne Flavez, cabaretière, 13, rue